

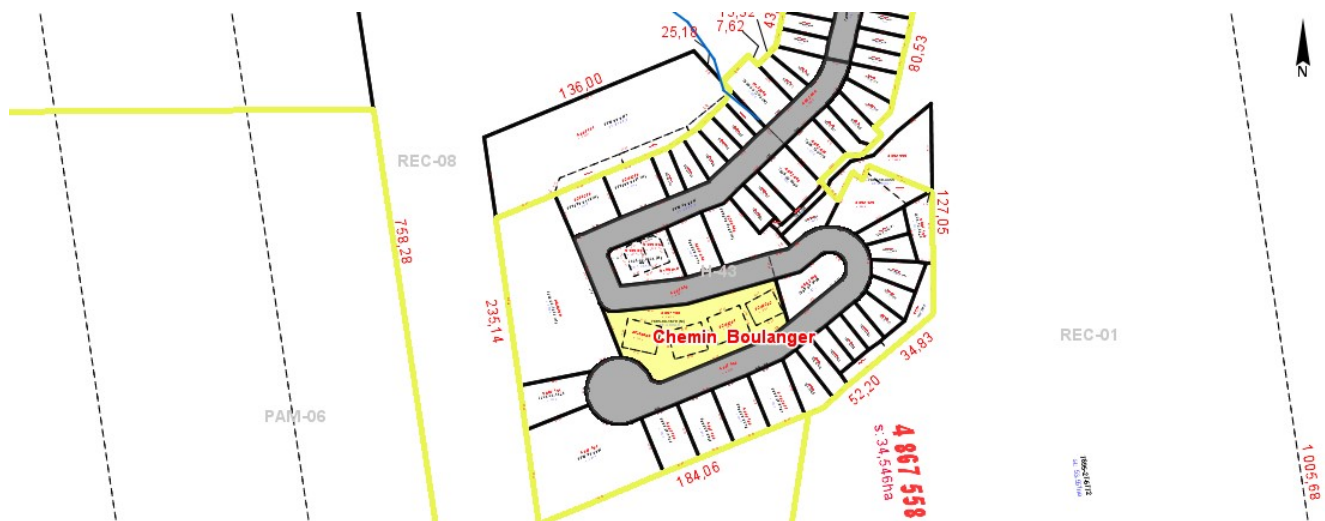


**AVIS PUBLIC DE CONSULTATION ÉCRITE DONNÉ AUX INTÉRESSÉS  
À L'ÉGARD D'UN PREMIER PROJET DE PPCMOI ADOPTÉ EN VERTU DU  
RÈGLEMENT NUMÉRO 220 (PPCMOI) RELATIF AU LOT 4 867 188 DU CADASTRE DU  
QUÉBEC, SIS AU 467 À 537, CHEMIN BOULANGER (PPCMOI2020-90035)**

Avis est par les présentes donné, aux personnes et organismes intéressés :

Qu'à sa séance ordinaire tenue le 5 mai 2020, le conseil municipal de la Ville de Sutton a adopté, par la résolution numéro 2020-05-225, le premier projet, adopté en vertu du règlement numéro 220 (PPCMOI), relatif au lot 4 867 188 du cadastre du Québec, sis au 467 à 537, chemin Boulanger (PPCMOI2020-90035).

Que le projet, adopté en vertu du règlement numéro 220 (PPCMOI), relatif au lot 4 867 188 du cadastre du Québec, sis au 467 à 537, chemin Boulanger a pour objet de permettre un revêtement en acier alors que ce type de matériau est prohibé dans le secteur de la Montagne (article 2.3, chapitre 10 du *Règlement de zonage* 115-2).



Une consultation écrite sur la demande de PPCMOI ayant pour objet de permettre un revêtement en acier se tiendra comme suit :

**Date limite de réception des avis écrits : 30 mai 2020**

**La demande écrite doit être transmise à la Ville, par la poste ou déposée dans la boîte de dépôt de la Ville, et adressée à :**

Jonathan Fortin, greffier

*Consultation écrite, PPCMOI 2020-90035, 467 à 537 Chemin Boulanger*

11, rue Principal Sud,

Sutton (Québec) J0E 2K0

**Ou par courriel à l'adresse [ville@sutton.ca](mailto:ville@sutton.ca)** et ayant comme objet « *Consultation écrite, PPCMOI 2020-90035, 467 à 537 Chemin Boulanger* ».

Toutes questions, commentaires, approbations ou oppositions relatifs à la demande de PPCMOI peuvent être adressés par écrit aux mêmes adresses. Il est possible de consulter la demande de PPCMOI au lien suivant :

<https://sutton.ca/avis-public-de-consultation-ecrite-premier-projet-de-resolution-ppcmoi-sis-au-467-a-537-chemin-boulanger>

Cette mesure exceptionnelle de consultation écrite a été prise conformément aux arrêtés ministériels 2020-008 et 2020-033 dans le cadre de l'urgence sanitaire relativement à la COVID-19 (Coronavirus). Veuillez noter que cette consultation écrite remplace l'assemblée publique de consultation prévue par les articles 125 et 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

La consultation écrite a pour objet d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le revêtement en acier projeté pour les quatre bâtiments sis au 467 à 537, chemin Boulanger.

Ce projet ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

**DONNÉ** à Sutton, Québec, ce **15<sup>e</sup>** jour du mois **de mai** de l'an **2020**.

Jonathan Fortin, LL.B  
Greffier